

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 569 (2026)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le règlement n° 569 (2026) adopté par le conseil municipal le 1^{er} avril 2026 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 21 avril 2026.

Règlement numéro 569 (2026) autorisant les travaux de pavage de chaussée pour l'année 2026 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 024 000 \$

Prenez avis que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.carignan.quebec/ma-ville/reglementation/reglements-municipaux/>.ou en faisant la demande, par courriel, au greffe@carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 28 avril 2026

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville le 28 avril 2026.

Donné à Carignan, ce 28 avril 2026.

Ève Poulin, avocate
Greffière